

BOITE A OUTILS

Les sages-femmes engagées en faveur de l'abandon des FGM !



© Bill Ryan



© UNFPA



© Abbie Traylor-Smith

LES SAGES-FEMMES S'ENGAGENT dans la **Campagne Mondiale** pour **Mettre fin aux Mutilations Genitales Féminines**



© Sven Torfinn



Les mutilations génitales féminines (MGF) désignent toutes les interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre mutilation des organes génitaux féminins pratiquée à des fins non thérapeutiques. Elles sont très répandues sur le continent africain (pratiquées dans 29 pays) et dans plusieurs pays d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. On estime que, chaque année, plus de 3 millions de filles, la plupart âgées de moins de 15 ans, sont exposées à ces pratiques. Dans le monde, le nombre de filles et de femmes déjà excisées, fluctue entre 130 et 140 millions.

Ces pratiques sont une tradition profondément ancrée dans la société et persistent comme norme sociale soutenue par des structures de genre sous-jacentes et les rapports de pouvoir en vigueur. À l'échelle internationale, les MGF sont considérées comme une violation des droits fondamentaux des filles et des femmes et constituent une forme extrême de discrimination à leur égard.

Dans de nombreux pays, la tendance à la médicalisation des MGF est devenue une grave menace à leur abandon. D'après une analyse récente des chiffres disponibles, dans les pays disposant de données sur ces pratiques, plus de 18 % des filles et des femmes qui ont subi des MGF l'ont été par le biais d'un prestataire de santé, spécifiquement, d'une sage-femme dans certains cas.

Dans l'ensemble, les sages-femmes jouent un rôle clé non seulement dans la prévention de la mortalité maternelle et néonatale, mais aussi dans la promotion de la bonne santé dans les communautés. Cependant, le fait que les MGF soient une pratique culturelle profondément ancrée dans la société amène bon nombre de sages-femmes à les exercer à cause de la pressante pression sociale qu'exercent les communautés sur elles. Or, la plupart d'entre elles ne sont à mesure d'y résister car n'ayant bénéficiée d'aucune formation ou éducation formelle pour faire face à une telle pression. Afin d'inverser la tendance actuelle de la médicalisation des MGF, il est essentiel de renforcer les capacités des sages-femmes sur ces pratiques et les encourager à s'investir dans la campagne de lutte contre les mutilations génitales féminines.

L'UNFPA est entrain de mobiliser les sages-femmes dans la prévention des MGF et la promotion des soins y afférents, à travers une initiative commune au programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/excision et à son programme de formation des sages-femmes. En tirant parti de l'expérience accumulée et des réseaux créés dans le cadre de ces deux programmes mondiaux, l'UNFPA renforcera les moyens d'action des sages-femmes, qui sont appelées à servir de modèles, de conseillères et de militantes dans la campagne de lutte contre les MGF.

OBJECTIFS

1

Réduire de 50% le nombre de sages-femmes qui pratiquent les MGF, y compris la ré-infibulation

2

Doubler le nombre de sages-femmes ayant reçu une formation sur la prévention des MGF et les soins y afférents

3

Renforcer l'aptitude des sages-femmes à devenir des championnes dans la prévention des MGF

4

Encourager la participation des associations de sages-femmes, des 17 pays cibles, à la campagne mondiale de lutte contre les MGF

5

Accroître la sensibilisation des décideurs sur le rôle fondamental que peuvent jouer les sages-femmes dans la prévention des MGF et l'offre de soins y afférents

6

Veiller à ce que tous les pays ciblés par ces initiatives intègrent les MGF dans leurs programmes de formation des sages-femmes

7

Accroître le nombre de filles et de femmes qui bénéficient de services de prévention et de soins

MESSAGES CLÉS



MGF

Les MGF désignent toutes les interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre mutilation des organes génitaux féminins pratiquée à des fins non thérapeutiques.

Les MGF constituent une violation du droit à la santé et à l'intégrité physique, et une forme de violence à l'égard des femmes et des filles. Elles sont très fréquemment infligées à des mineures et constituent par conséquent une violation des droits de l'enfant.

Ces pratiques violent également les droits à la sécurité et à l'intégrité physique, le droit de ne pas subir de torture ni d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants et le droit à la vie lorsqu'elles aboutissent au décès de la personne excisée.

Les MGF sont des pratiques néfastes profondément ancrées dans la tradition et maintenues par des rapports de forces inégaux entre hommes et femmes, ainsi que par la volonté de contrôler la sexualité de ces dernières.

Certaines communautés croient que ces pratiques se fondent sur des préceptes religieux, alors qu'il n'existe aucune preuve que les MGF soient prescrites par l'islam, le christianisme ou toute autre religion. De nombreux chefs religieux, à travers le monde, militent pour l'abandon de ces pratiques.

Les MGF exposent les filles et les femmes à de graves complications de santé et à des conséquences parfois mortelles telles que les hémorragies, le tétanos, la septicémie, la rétention urinaire, le dysfonctionnement sexuel et la stérilité.

Les MGF ont un impact direct sur la mortalité maternelle. En effet, les filles et les femmes ayant subi des MGF ont 70% plus de risques d'avoir une hémorragie après un accouchement que les autres et ont deux fois plus de risques de mourir en couches.

Les MGF ont un impact direct sur la mortalité infantile. Elles sont associées à des taux plus élevés de réanimation du nouveau-né, de mortinaissance et à un risque élevé de décès pendant ou immédiatement après l'accouchement.

Médicalisation des MGF

La “médicalisation” des mutilations génitales féminines se définit comme la pratique des MGF par un quelconque prestataire de santé dans une clinique publique ou privée, à domicile ou partout ailleurs. Elle intègre également la procédure de ré-infibulation¹ à tout moment de la vie d’une femme.

Une étude récente a révélé que plus de 18 % des filles et des femmes qui ont subi des MGF ont reçu cette opération d’un prestataire de santé. Dans certains pays, ce taux s’élève à 74 %.

Tout professionnel de la santé qui accomplit des mutilations génitales féminines enfreint le droit des filles et des femmes à la vie, à l’intégrité physique et à la santé. Il viole également un principe déontologique fondamental : “ne pas nuire”. Dans beaucoup de pays, cette pratique constitue une infraction pénale.

Les gens s’adressent de plus en plus à des prestataires de santé qualifiés pour accomplir ces pratiques, dans l’espoir que cela réduira les risques de complications. Toutefois, les MGF médicalisées ne sont pas nécessairement plus sûres car ne maîtrisent pas encore toutes les complications à long terme sur le plan sexuel, psychologique et obstétrical.

L’exécution des mutilations génitales féminines par les prestataires de santé ne fait que contribuer à perpétuer cette pratique.

1 Chez les femmes ayant subi des MGF de type III, la ré-infibulation désigne le fait de recoudre les organes génitaux féminins suite à l’ouverture totale ou partielle de l’infibulation, le plus souvent pour faciliter l’accouchement.

Sages-femmes et MGF

Les sages-femmes, personnes de confiance dans la communauté, sont les principales défenseuses de la santé sexuelle et reproductive dans les communautés qu'elles desservent et peuvent à ce titre jouer un rôle essentiel dans la lutte pour l'abandon des mutilations génitales féminines

En qualité de prestataires de services de santé de première ligne, les sages-femmes possèdent une réelle connaissance sur les pratiques en vigueur et les dynamiques sociales existant au sein de la communauté et sont en mesure d'identifier la personne qui effectue les MGF, le lieu et le moment de ses prestations.

Les MGF constituent une pratique culturelle profondément enracinée dans les communautés et de nombreuses sages-femmes, face à la pression sociale exercée sur elles par ces dernières, sont amenées à les réaliser. Il est donc nécessaire de renforcer la capacité des sages-femmes sur la prévention des MGF et à l'offre des soins y afférents pour leur permettre de faire face à une telle pression.

COMMENT LES SAGES-FEMMES PEUVENT-ELLES CONTRIBUER À PRÉVENIR LA PRATIQUE DES FGM?



Modèle de rôle

Les sages-femmes sont des membres influents dans leurs communautés et peuvent servir de modèles dans la prévention des mutilations génitales féminines. En s'engageant à ne jamais pratiquer de mutilations génitales féminines ni de faire des réinfibulations et à ne jamais exciser ou réinfibuler leurs filles et petites-filles, elles pourront contribuer à prévenir les MGF.

Lorsqu'une sage-femme s'engage à ne jamais pratiquer de mutilations génitales féminines ni de faire une réinfibulation et défend énergiquement ses convictions à la fois dans le cadre de son travail et au sein de sa communauté, elle pourra contribuer à l'abandon de cette pratique.

Conseillères

Les sages-femmes prodiguent des conseils et des soins en matière de santé sexuelle et reproductive au sein de leurs communautés et peuvent à cet effet contribuer à prévenir les mutilations génitales féminines et la réinfibulation en sensibilisant les femmes et leurs familles sur les conséquences de ces pratiques, notamment les risques pour la santé et les violations des droits fondamentaux de la femmes.

Les sages-femmes doivent être particulièrement conscientes des risques accrus encourus par les femmes ayant subi une MGF lors de la grossesse et de l'accouchement. En conseillant les femmes et leurs familles, les sages-femmes doivent les informer sur ces risques et leurs recommander vivement de faire suivre leur grossesse et leur accouchement par un personnel de santé qualifié.

Les sages-femmes doivent pouvoir déceler les complications qui sont dues aux MGF et fournir les soins appropriés dans la mesure du possible. Si une sage-femme n'est pas en mesure de traiter une complication, la patiente doit être référée vers d'autres services de soins.

Militantes

Les sages-femmes peuvent être des défenseurs de l'abandon des mutilations génitales féminines dans leurs communautés en diffusant des informations sur les conséquences dévastatrices de cette pratique et les avantages de son abandon.

En participant activement dans les dialogues communautaires et au processus de changement sur les mutilations génitales féminines, les sages-femmes peuvent contribuer à l'abandon des MGF. Les membres de la communauté sont plus susceptibles d'écouter les conseils sur la santé prodigués par une sage-femme locale que ceux venant d'une personne étrangère.

ACTIVITES SUGGEREES

A young girl with dark hair and a white top with a yellow-green trim is looking directly at the camera. In the background, a young boy is standing with his hands on his hips, looking slightly to the side. A vertical wooden post and a green rope are visible in the foreground.

A L'ECHELLE MONDIALE

A L'ECHELLE REGIONALE

A L'ECHELLE NATIONALE

A L'ECHELLE MONDIALE

Plaidoyer et renforcement des capacités des professionnels de la santé, décideurs et médias internationaux

- Cibler les conférences, les commissions et les manifestations mondiales organisées sur les thèmes de l'égalité des sexes, de la santé reproductive et les questions de développement. Organiser des séances plénières et des manifestations parallèles sur la médicalisation des MGF et le rôle que les sages-femmes peuvent jouer pour l'abandon de ces pratiques. Organiser des stages d'initiation à l'intention des sages-femmes et des autres prestataires de santé au sujet des modules d'apprentissage électroniques sur la prévention des MGF et l'offre des soins y afférents. Avoir très largement recours aux médias sociaux pour garantir la participation des professionnels de la santé et des militants du secteur. Parmi les événements envisagés figurent :
 1. CSW (Commission de la condition de la femme)
 2. XXIe Congrès mondial de gynécologie et d'obstétrique de la FIGO
 3. Conférence mondiale Women Deliver
 4. Congrès triennal de l'ICM
- Engager les décideurs mondiaux, les médias et les professionnels de la santé dans la lutte contre les MGF et les soins obstétricaux en organisant des tables rondes et d'autres manifestations parallèles, et en diffusant des déclarations, des films et des communiqués de presse à l'occasion de journées thématiques, telles que :
 - La Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (6 février)
 - La Journée internationale de la sage-femme (5 mai)
 - La Journée internationale de la fille (11 octobre)
 - La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et les 16 journées de mobilisation (25 novembre - 10 décembre)

- Rédiger une déclaration conjointe UNFPA/FIGO/ICM sur les MGF. La déclaration devrait condamner fermement les MGF et la médicalisation de cette pratique et elle doit être diffusée à l'échelle mondiale ;
- Dans le cadre des activités de plaidoyer à l'échelle mondiale, élaborer un reportage audiovisuel retraçant la vie quotidienne d'une sage-femme qui fait office de modèle et de championne de la prévention des MGF au sein de sa communauté ;
- S'impliquer dans la campagne médiatique mondiale de The Guardian sur la lutte contre les mutilations génitales féminines pour mettre en exergue le thème de la médicalisation des MGF et le rôle que peuvent jouer les sages-femmes et les professionnels de la santé dans cette lutte.

Médias sociaux

- Élaborer des messages, adaptés à chaque manifestation sur les médias sociaux, qui pourront être partagés à l'échelle mondiale et qui s'adapteront aussi au contexte local de chaque pays membre du programme de lutte contre les MGF.



A L'ECHELLE REGIONALE

Plaidoyer et renforcement des capacités des décideurs et professionnels de la santé régionaux

- Cibler les conférences et les manifestations régionales telles que :
 1. Les conférences régionales de l'ICM
 2. Les manifestations liées à la CARMMA (Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique)
 3. D'autres manifestations de l'Union africaine
- Cibler la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) ;
- Cibler la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe).

Renforcement des capacités des associations régionales de sages-femmes et des professionnels de la santé de la région

- Organiser une réunion régionale sur l'engagement des associations de sages-femmes dans la lutte contre les MGF à laquelle participeront 4 ou 5 associations nationales de sages-femmes, la Fédération des Associations des Sages-Femmes d'Afrique Centrale et de l'Ouest (FASFACO) et de l'Afrique de l'Est avec le East Central and Southern African College of Nursing (ECSACON), dans le but :
 - D'élaborer des stratégies visant à encourager l'engagement des associations de sages-femmes aux activités de prévention des MGF et de plaidoyer en faveur de l'abandon de cette pratique,
 - De renforcer les capacités de prévention des MGF des sages-femmes à travers la formation grâce au module d'apprentissage électronique,
 - De favoriser la coopération Sud-Sud ;
- Jumeler les associations de sages-femmes qui participent à l'ICM : partenariat entre 2 associations de sages-femmes pour partager leurs expériences, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés du passé, afin de renforcer et de développer leur capacité de prévention des MGF et d'offre de soins y afférents.

A L'ECHELLE NATIONALE

Plaidoyer ciblant les sages-femmes

- Organiser des tables rondes et des séances de sensibilisation, sur la démedicalisation des MGF et le rôle des sages-femmes dans la lutte pour l'abandon de ces pratiques, à l'occasion de conférences nationales destinées aux sages-femmes et aux professionnels de la santé ;
- Encourager l'association nationale de sages-femmes à prendre part aux activités de plaidoyer organisées dans le cadre de la campagne mondiale de lutte contre les MGF ;
- Organiser une pétition pour les sages-femmes intitulée "Je suis sage-femme et je veux que cessent les MGF !" ;

Il est par exemple possible d'accrocher de grandes banderoles que les sages-femmes pourront signer afin de donner plus de visibilité à leur engagement ;

- Organiser une grande marche avec les sages-femmes engagées dans la lutte contre les MGF ;
- Produire des affiches et brochures sur les MGF à l'intention des sages-femmes et des professionnels de la santé. Les affiches pourront être diffusées dans les structures de santé.

Renforcement des capacités des sages-femmes et autres professionnels de la santé en matière de prévention des MGF et des soins y afférents

- Organiser des stages d'initiation sur les modules d'apprentissage électroniques portant sur la prévention des MGF et l'offre des soins y afférents ;
- Organiser des séances de formation, portant sur le plaidoyer et la communication pour le changement de comportement, à l'intention des sages-femmes et de leurs associations afin de les doter d'informations et de compétence nécessaire pour leurs permettre une participation active à la prévention des MGF, mais aussi, d'être des modèles, conseillères ou militantes pour un changement au sein de la communauté ;

- Identifier les meilleures pratiques en matière de prévention des MGF chez les sages-femmes ;
- Décerner chaque année un prix aux sages-femmes qui militent pour l'abandon des MGF ;
- Identifier les sages-femmes qui sont susceptibles de faire office de championne de la lutte pour l'abandon des MGF et renforcer leurs capacités en matière de prévention des MGF, d'offre de soins y afférents, de sensibilisation et de mobilisation communautaire.

Renforcement des systèmes de santé à travers des activités ciblées à l'intention des décideurs

- Veiller à ce que la prévention des MGF et l'offre de soins y afférents soient intégrés dans les normes et politiques de soins de santé notamment dans les services de soins prénatals et postnatals ;
- Renforcer les systèmes de gestion de l'information sur les MGF en valorisant la collecte de données, l'enregistrement et le suivi, et mettre en place des outils de gestions des données adaptés aux MGF dans les hôpitaux et structures privées pour leurs permettre de documenter les cas de MGF ;
- Renforcer les systèmes d'orientation des femmes et des filles ayant subi des MGF pour leurs assurer un accès aux services essentiels ;
- Assurer la formation des ministères concernés, des décideurs et des experts en santé publique pour accroître leurs connaissances et renforcer leurs capacités face à la médicalisation des MGF ;
- Pour plus d'informations sur le renforcement des systèmes de santé, se reporter au manuel de l'OMS intitulé *Monitoring the Building Blocks of Health Systems: A Handbook of Indicators and their Measurement Strategies*, disponible en anglais uniquement à l'adresse :

http://www.who.int/healthinfo/systems/WHO_MBHSS_2010_full_web.pdf

Plaidoyer en faveur du renforcement des systèmes de santé

- Encourager la participation des sages-femmes championnes et des dirigeantes des associations de sages-femmes dans le plaidoyer et les activités d'influence sur l'élaboration des politiques en ciblant les décideurs dans le but de mobiliser la volonté

politique, le financement et la création d'un cadre législatif et réglementaire de soutien pour la lutte contre les MGF ;

- Mobiliser des intervenants clés pour soutenir les politiques nationales de lutte contre la médicalisation des MGF, notamment les décideurs politiques, la société civile, les chefs religieux et traditionnels.

Mobilisation de la communauté dans la lutte contre les MGF et en faveur de la démedicalisation

- Encourager la participation de sages-femmes championnes et de célébrités dans les activités de sensibilisation telles que les réunions communautaires, les déclarations publiques, les concerts, les marches et les représentations théâtrales ;
- Réaliser un court documentaire sur une sage-femme championne de la prévention des MGF, en vue de le diffuser au sein de la communauté par le biais des chaînes de télévisions nationales et des camions vidéo itinérants (si disponible) ;
- Établir des partenariats avec des stations de radio locales afin de produire des émissions radiophoniques sur les MGF, expliquant pourquoi la médicalisation des MGF ne les rend pas plus sûre. Choisir, comme animatrice, une sage-femme championne de la prévention des MGF ;
- Créer des affiches et des prospectus sur les MGF et la démedicalisation, en utilisant des bandes dessinées pour faciliter la compréhension des analphabètes.

Incitation des médias locaux à s'investir en faveur de l'abandon et de la démedicalisation des MGF

- Construire un réseau de journalistes engagés dans la campagne de lutte contre les MGF et organiser pour eux des séances de sensibilisation sur la médicalisation des MGF et sur le rôle des sages-femmes et des professionnels de la santé ;
- Réaliser des interviews avec les sages-femmes championnes de la prévention des MGF ;
- Faciliter les déplacements sur le terrain des journalistes engagés dans la campagne de lutte contre les MGF.



Parceque tout le monde compte

United Nations Population Fund
605 Third Avenue
New York, NY 10158 U.S.A.
www.unfpa.org